

Pierre Py

DROIT DU TOURISME

2^e édition

DROIT USUEL



DALLOZ

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	V
AVANT-PROPOS	XXII
INTRODUCTION	1
Importance du tourisme	1
Tourisme et libertés	2
Tourisme et droit	3
Problématique du droit du tourisme	6
Section 1. – Le droit du tourisme : droit de l'activité touristique	6
§ 1. – L'inexistence d'un droit touristique autonome	7
L'hypothèse d'un droit touristique autonome	7
Le rejet de la thèse d'un droit touristique autonome	7
§ 2. – L'existence d'un droit de l'activité touristique	8
La difficulté de définir le droit du tourisme comme droit de l'activité touristique	8
Définition du droit du tourisme	10
Section 2. – Les caractères généraux du droit du tourisme	10
§ 1. – Le droit du tourisme : branche du droit économique	11
Le problème de la nature du droit du tourisme	11
La justification de la nature économique du droit du tourisme	11
§ 2. – La spécificité du tourisme en tant que branche du droit économique	12
A. – <i>Les caractères propres du tourisme en tant qu'activité économique</i>	12
Les difficultés de la connaissance du phénomène touristique	12
La spécificité du marché touristique	14

<i>B. – Le particularisme du droit du tourisme</i>	14
La jeunesse du droit du tourisme	14
La souplesse du droit du tourisme	16
L'hétérogénéité du droit du tourisme	18

PREMIÈRE PARTIE

DROIT PUBLIC DU TOURISME

TITRE 1. – LES STRUCTURES PUBLIQUES DU TOURISME	25
--	----

SOUS-TITRE 1. – LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES FRANÇAISES DU TOURISME	26
--	----

CHAPITRE 1. – LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES DU TOURISME DE L'ÉTAT	27
---	----

Section 1. – Les structures administratives du tourisme de l'administration centrale	27
---	----

§ 1. – Les difficultés d'insertion du tourisme au sein des structures ministérielles	27
--	----

Le fractionnement administratif	27
---------------------------------------	----

La diversité des formules d'organisation de l'administration du tourisme	29
--	----

La faiblesse de l'administration du tourisme	32
--	----

§ 2. – L'émergence d'une structure ministérielle spécialisée	33
--	----

A. – <i>Le ministre chargé du tourisme</i>	33
--	----

B. – <i>L'administration centrale du tourisme</i>	34
---	----

C. – <i>L'organisme d'information et de promotion : la Maison de la France</i>	36
--	----

D. – <i>Le Conseil national du tourisme</i>	40
---	----

§ 3. – Le développement de structures de coordination interministérielle	43
--	----

A. – <i>Les structures interministérielles de l'aménagement du territoire</i>	43
---	----

Le C.I.A.T. et la D.A.T.A.R.	43
-----------------------------------	----

Le service d'étude d'aménagement touristique de la montagne	44
---	----

B. – <i>L'insertion du tourisme dans les institutions de la planification</i>	45
---	----

Généralités et évolution	45
--------------------------------	----

Le tourisme et la préparation du IX ^e Plan (1984-1988) et du X ^e Plan (1989-1993)	45
---	----

Section 2. – Les structures administratives du tourisme de l'administration territoriale	46
---	----

§ 1. – Les structures administratives territoriales du ministère chargé du tourisme	47
A. – <i>Les services extérieurs de l'administration du tourisme sur le territoire national</i>	47
Les structures de l'administration du tourisme à l'échelon régional	47
Les structures de l'administration du tourisme à l'échelon départemental	49
B. – <i>Les structures de l'administration française du tourisme à l'étranger</i>	51
Le dualisme des structures de représentation du tourisme français à l'étranger	51
Les compétences territoriales et l'implantation des représentations	52
Le rôle des représentations du tourisme français à l'étranger ..	52
§ 2. – Les structures administratives locales de l'aménagement du territoire	53
Les sociétés d'aménagement régional (S.A.R.)	53
Les missions interministérielles d'aménagement (M.I.A.T.) ...	54
Les commissaires à l'aménagement des massifs	54
CHAPITRE 2. – L'ORGANISATION DU TOURISME AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	57
Section 1. – Le rôle des collectivités territoriales dans le domaine du tourisme	57
§ 1. – Le développement du tourisme	57
A. – <i>La concurrence des compétences</i>	58
Le principe : la vocation des trois collectivités territoriales à accroître le développement du tourisme	58
Les exceptions et atténuations du principe	59
B. – <i>L'élargissement des compétences et leurs limites</i>	61
La diversification des types d'interventions	61
Les limites aux interventions des collectivités territoriales	62
§ 2. L'encadrement du tourisme	63
Les compétences communales en matière d'urbanisme réglementaire	64
Les compétences communales en matière de police administrative	64
Section 2. – Les institutions spécifiques du tourisme des collectivités locales	64
§ 1. – Les institutions communales spécifiques du tourisme	65
A. – <i>Les instruments d'action des communes dans le domaine du tourisme</i>	65
Les institutions gérant les services touristiques communaux	65

Les ressources financières des communes à vocation touristique	70
<i>B. - Le régime des stations classées</i>	73
Les sources et les finalités du régime des stations classées	73
Les conditions de classement	74
La procédure de classement	75
Les conséquences du classement	75
L'application du régime des stations classées et les projets de réforme	76
§ 2. - Les institutions touristiques des départements	77
<i>A. - Les comités départementaux du tourisme</i>	77
L'uniformisation et l'intégration des structures des C.D.T.	77
L'officialisation du rôle des C.D.T.	77
La diversité des rôles des C.D.T.	78
<i>B. - Les ressources touristiques des départements</i>	78
La dotation globale d'équipement	78
Les recettes fiscales	79
§ 3. - L'organisation régionale du tourisme : les C.R.T.	79
Le statut des C.R.T.	80
Le rôle des C.R.T.	81
Dispositions particulières aux départements d'outre-mer	82
SOUS-TITRE 2. - LES STRUCTURES INTERNATIONALES DU TOURISME	84
CHAPITRE 1. - L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (O.M.T.)	85
Historique	85
L'organisation de l'O.M.T.	85
Le rôle de l'O.M.T.	86
CHAPITRE 2. - LE TOURISME AU SEIN DES ORGANISATIONS RÉGIONALES	87
Section 1. - Le tourisme au sein de l'O.C.D.E.	87
La création d'un Comité du tourisme de l'O.C.D.E.	87
Le rôle du Comité du tourisme de l'O.C.D.E.	87
Section 2. - Le tourisme au sein de la C.E.E.	88
Les organes de l'élaboration d'un droit européen du tourisme .	88
Le contenu du droit européen du tourisme	89
TITRE 2. - L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS SUR LE TOURISME	91

SOUS-TITRE 1. – L'ENCADREMENT DU TOURISME	92
CHAPITRE 1. – LES RÉGLEMENTATIONS PROFESSIONNELLES ..	93
Section 1. – Le régime des activités relatives à l'organisation de voyages ou de séjours	93
§ 1. – Le statut des organisateurs de voyages ou de séjours	95
A. – <i>Le statut des agences de voyages</i>	95
Le contrôle administratif préalable des agences de voyages	95
La réglementation des activités des agents de voyages	102
B. – <i>Le statut des organismes de tourisme à but non lucratif ...</i>	106
Le contrôle administratif préalable des organismes de tourisme à but non lucratif	106
Les limites à l'activité des associations et organismes de tourisme à but non lucratif	109
§ 2. – Le statut des guides-interprètes	112
A. – <i>L'existence d'un statut des guides-interprètes</i>	112
Les ambiguïtés de la loi de 1975	112
La consécration du monopole	113
Les difficultés d'application du monopole	113
B. – <i>L'aménagement du statut de la profession de guide-interprète</i>	115
Le champ d'application du monopole	115
Les conditions d'exercice de la profession de guide-interprète ..	115
Section 2. – Le régime des hébergements touristiques	118
§ 1. – Le classement des hébergements touristiques	118
A. – <i>Caractères généraux</i>	118
La diversité des fonctions	118
La généralisation du classement	119
L'évolution des sources de classement	119
La diversité des genres d'hébergements et leur division en espèces	121
Le caractère obligatoire du classement	124
B. – <i>Les normes de classement</i>	125
La diversité des éventails de catégories et de leur matérialisation	125
Le caractère objectif et quantitatif des normes	125
La prépondérance des normes d'équipements	126
L'assouplissement des normes de classement	128
C. – <i>La procédure de classement</i>	128
La procédure de classement des hébergements touristiques autres que les meublés et les gîtes	128
La procédure de classement des meublés de tourisme et des gîtes de France	129

D. – <i>Les conséquences du classement</i>	130
Les conséquences du classement des hébergements autres que les meublés et les gîtes	130
Les conséquences du classement à l'égard des meublés et des gîtes	132
E. – <i>Les sanctions</i>	133
Les sanctions pénales	133
Les sanctions administratives	133
§ 2. – <i>La réglementation des hébergements de plein air</i>	134
A. – <i>La réglementation du camping et du stationnement des caravanes</i>	134
La diversité des régimes	134
L'extension des motifs des mesures restrictives	137
B. – <i>La réglementation des habitations légères de loisirs (H.L.L.)</i>	137
Définition	137
Possibilités d'implantation	138
Modalités de gestion des terrains habilités à recevoir des H.L.L.	138
Section 3. – La réglementation des transports aériens	139
§ 1. – <i>La réglementation française du transport aérien public</i>	139
A. – <i>Les pouvoirs de l'administration française à l'égard du transport aérien public</i>	139
Les pouvoirs de contrôle du transport public	140
La maîtrise d'Air France	140
B. – <i>La libéralisation limitée du transport aérien public</i>	140
La libéralisation du transport aérien	140
Les limites de la libéralisation	141
§ 2. – <i>La réglementation internationale du transport aérien public</i> .	142
A. – <i>L'encadrement international des liaisons aériennes</i>	142
La Convention de Chicago et l'accord de transit	142
Les accords bilatéraux	143
B. – <i>La libéralisation des transports aériens publics inter- nationaux de passagers</i>	144
L'exemple américain	144
La déréglementation des transports aériens au sein de la C.E.E.	144
CHAPITRE 2. – L'ENCADREMENT DES FLUX TOURISTIQUES	147
Section 1. – La circulation internationale des touristes	147
Les conditions d'entrée et de séjour des touristes étrangers en France	148
Les conditions de la sortie des Français du territoire national .	148
Section 2. – La circulation internationale des richesses	149
§ 1. – <i>Les formalités douanières</i>	149

A. – <i>Les accords internationaux</i>	149
Les accords issus de la conférence de New York	149
Les accords régionaux ou bilatéraux	149
B. – <i>Les formalités douanières françaises</i>	150
Les formalités particulières	150
La carte de libre circulation	150
§ 2. – Le contrôle des changes	152
La réglementation française des changes	152
SOUS-TITRE 2. – LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	153
CHAPITRE 1. – LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE	154
Section 1. – Les pouvoirs publics et l'aménagement touristique	154
§ 1. – Les institutions de l'aménagement du territoire à vocation touristique	154
A. – <i>Les institutions d'aménagement touristique applicables à l'ensemble du territoire</i>	154
Les parcs naturels	155
Les bases de plein air et de loisirs (B.P.A.L.)	160
Les itinéraires de randonnées	162
B. – <i>Les institutions de l'aménagement touristique du littoral</i> ..	163
Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ...	164
Les bases littorales de loisirs et de nature (B.L.L.N.)	165
§ 2. – Les procédures contractuelles de l'aménagement touristique .	166
A. – <i>La diversité des procédures contractuelles</i>	166
Les contrats État-régions	166
Les P.I.M.	167
B. – <i>Les pays d'accueil et les formules qui en sont dérivées</i>	167
Origine et caractères essentiels des « pays d'accueil »	167
La contractualisation des « pays d'accueil »	168
Section 2. – Les aides aux producteurs de tourisme	169
§ 1. – Évolution et caractéristiques essentielles des aides publiques	169
A. – <i>L'insertion des aides publiques aux producteurs de tourisme dans le régime de droit commun des aides à l'industrie</i>	169
La substitution des prêts spéciaux aux aides antérieures	169
L'attribution au secteur touristique des aides à l'exportation ..	169
B. – <i>La décentralisation des aides publiques</i>	170
La décentralisation des aides de l'État	170
La décentralisation des aides de la Caisse nationale d'allocations familiales	170
§ 2. – Les modalités d'octroi des aides	171

A. - <i>Les agréments</i>	171
L'agrément des villages de vacances à but non lucratif	171
L'agrément des terrains de camping	171
L'agrément des maisons familiales de vacances	171
B. - <i>Les partenaires financiers de l'État et des collectivités territoriales</i>	172
La Caisse des dépôts et consignations (C.D.C.)	172
Le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises ..	172
La Caisse nationale du Crédit agricole	173
L'Union coopérative des équipements de loisirs	173

CHAPITRE 2. - LE DÉVELOPPEMENT DE LA DEMANDE, LE CHÈQUE-VACANCES

Section 1. - La réglementation des chèques-vacances

Origine de l'institution	174
Les bénéficiaires du chèque-vacances	175
L'émission des chèques-vacances	175
La distribution des chèques-vacances	175
L'utilisation et le remboursement des chèques	177

Section 2. - L'application de la formule des chèques-vacances .

Un succès limité	178
Un régime évolutif	180

DEUXIÈME PARTIE

DROIT PRIVÉ DU TOURISME

TITRE 1. - LES STRUCTURES TOURISTIQUES DE DROIT PRIVÉ 183

SOUS-TITRE 1. - LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS 184

CHAPITRE 1. - L'ORGANISATION DU SECTEUR COMMERCIAL .. 185

Section 1. - Les organisations de défense des intérêts professionnels

§ 1. - Les organisations professionnelles nationales

A. - *Le S.N.A.V. et l'A.P.S.*

Historique et évolution

Les statuts du S.N.A.V.

Les statuts de l'A.P.S.A.V.

B. - *Les syndicats de l'hôtellerie, de la restauration, du camping, des loueurs de meublés*

Les syndicats des hôteliers et restaurateurs

Les organisations professionnelles de l'hôtellerie de plein air ..	193
Les organisations professionnelles des agents immobiliers	193
§ 2. - Les organisations professionnelles internationales	193
A. - <i>Les organisations professionnelles internationales de l'hôtellerie</i>	193
L'A.I.H.	193
Les autres organisations de l'hôtellerie	194
B. - <i>Les organisations professionnelles internationales de transporteurs</i>	195
L'I.A.T.A.	195
Les autres organisations de transporteurs	197
C. - <i>Les organisations professionnelles internationales d'agents de voyages</i>	197
La F.U.A.A.V.	197
Les autres organisations d'agents de voyages	198
Section 2. - Les regroupements à objet commercial et promotionnel	199
§ 1. - Les chaînes volontaires	199
Généralités et définition	199
Le développement des chaînes volontaires	200
§ 2. - Les franchises	201
Définition	201
Le développement de la franchise	202
§ 3. - Les associations internationales	203
W.A.T.A.	203
P.A.T.A.	203
CHAPITRE 2. - L'ORGANISATION DU SECTEUR TOURISTIQUE À BUT NON LUCRATIF	205
Section 1. - Les associations de la loi de 1901	205
§ 1. - Le cadre juridique des associations de tourisme	206
La loi du 1 ^{er} juillet 1901	206
La loi du 11 juillet 1975	208
§ 2. - Le rôle des diverses catégories d'associations de tourisme ...	208
Les associations productrices de tourisme	208
Les associations techniques	209
Les associations de promotion et de défense d'une activité	210
L'U.N.A.T.	210
Section 2. - Les comités d'entreprises	211
Le cadre juridique des comités d'entreprise	211
Le rôle des comités d'entreprise en matière de tourisme	211

SOUS-TITRE 2. – LES SOCIÉTÉS D’ATTRIBUTION D’IMMEUBLES EN JOUISSANCE A TEMPS PARTAGÉ (LOI DU 6.01.86, N° 86-18)	213
CHAPITRE 1. – LES DISPOSITIONS COMMUNES	215
Section 1. – Les principales caractéristiques des sociétés d’attribution d’immeubles en jouissance à temps partagé	215
Champ d’application de la loi	215
Objet des sociétés	215
Forme	215
Section 2. – La protection des associés définitifs	216
La garantie de la livraison des immeubles	216
La réglementation de la publicité	217
Les limites de la responsabilité des associés	217
La réglementation de la cession des parts	217
La réglementation de la répartition des charges	218
Le contrôle de la gestion par les associés	218
CHAPITRE 2. – LES DISPOSITIONS PROPRES AUX SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D’ATTRIBUTION D’IMMEUBLES EN JOUISSANCE À TEMPS PARTAGÉ	220
Section 1. – Les dispositions protectrices des associés	220
Les limites de l’objet des sociétés coopératives	220
La réglementation des tranches de programme	220
L’examen analytique de la situation financière et de la gestion	221
Section 2. – Les dérogations aux règles habituelles en matière de coopératives	221
La vente forcée des parts d’un associé défaillant	221
La réglementation de la démission et de l’exclusion d’un associé	221
Les dérogations à la règle « un associé = une voix »	222
TITRE 2. – LES RAPPORTS TOURISTIQUES DE DROIT PRIVÉ	223
SOUS-TITRE 1. – LES RAPPORTS ENTRE LES TOURISTES ET LES PROFESSIONNELS	224
CHAPITRE 1. – LES RAPPORTS ENTRE LES AGENCES DE VOYAGES ET LEURS CLIENTS	225
Section 1. – La nature juridique du contrat conclu entre un agent de voyages et son client	228
§ 1. – La diversité des qualifications	229
A. – <i>L’agent de voyages agissant au nom de son client dans le cadre d’un contrat de mandat</i>	229

La justification doctrinale de la qualification de contrat de mandat	230
Le recours à la qualification de contrat de mandat par la jurisprudence	231
<i>B. - L'agent de voyage agissant en son nom propre</i>	232
L'agent de voyages agissant en son nom et pour son propre compte	232
L'agent de voyages agissant en son nom et pour le compte d'autrui	243
§ 2. - Le choix entre qualification unique et qualification complexe	245
<i>A. - Le principe : la qualification unique</i>	246
Une qualification souhaitable	246
Une qualification consacrée par la jurisprudence	246
<i>B. - L'exception : la qualification complexe</i>	247
Une qualification parfois nécessaire	247
Une qualification exceptionnellement utilisée par la jurisprudence	247
Section 2. - La formation et l'exécution du contrat conclu entre l'agence de voyages et son client	248
§ 1. - La formation du contrat conclu entre l'agent de voyages et son client	248
<i>A. - La réglementation de la formation du contrat par l'arrêté du 14 juin 1982 relatif aux conditions générales de vente</i>	248
Les obligations de l'agence	249
Les obligations du client	251
<i>B. - La réglementation de la formation du contrat de voyage à forfait par la directive européenne du 13 juin 1990</i>	251
La réglementation de l'offre de voyage à forfait	251
L'obligation d'information du consommateur avant la conclusion du contrat ou le début du voyage	252
La réglementation du document contractuel	253
§ 2. - L'exécution du contrat conclu entre l'agent de voyages et son client	254
<i>A. - Le prix</i>	255
Le montant du prix	255
Les modalités de paiement	255
<i>B. - La remise en cause des engagements contractuels</i>	256
La remise en cause des engagements contractuels par l'agent de voyages	256
La remise en cause des engagements contractuels par le client	258
<i>C. - La responsabilité contractuelle des agents de voyages</i>	261
Généralités	261
Une responsabilité variable dans ses principes	262
Une responsabilité étendue en pratique	266

CHAPITRE 2. – LES RAPPORTS ENTRE LES TRANSPORTEURS DE VOYAGEURS ET LEURS CLIENTS	279
Section 1. – Généralités	279
Les différentes catégories de contrat de transport	279
§ 1. – Les sources du droit des contrats de transport de personnes .	279
A. – <i>Les sources publiques</i>	280
Les sources internes	280
Les conventions internationales	280
B. – <i>Les sources privées</i>	282
Les conditions de transport I.A.T.A.	282
L'accord de Montréal du 4 mai 1961	282
§ 2. – Principes fondamentaux des rapports entre les transporteurs et leurs clients	282
A. – <i>La formation des contrats de transport de personnes</i>	283
La conclusion des contrats de transport de personnes	283
Les titres de transport	283
B. – <i>L'exécution du contrat de transport de personnes</i>	283
Les obligations du voyageur	284
Les obligations du transporteur	284
Section 2. – La responsabilité des transporteurs de voyageurs à l'égard de leurs clients	284
§ 1. – La nature de la responsabilité du transporteur de voyageurs .	284
Une responsabilité contractuelle	285
Une obligation de résultat	285
§ 2. – Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité des transporteurs de voyageurs	286
Le dommage	286
Lien de causalité entre le dommage et l'activité de transport	287
Les causes d'exonération	288
Les clauses élisives ou limitatives de responsabilité	289
CHAPITRE 3. – LES RAPPORTS ENTRE LES HÔTELIERS ET LEURS CLIENTS	293
Section 1. – La nature du contrat d'hôtellerie	293
Un contrat complexe	293
Un contrat spécifique	293
Section 2. – La formation et l'exécution du contrat d'hôtellerie .	294
§ 1. – La formation du contrat d'hôtellerie	294
A. – <i>Le problème de la liberté de contracter de l'hôtelier</i>	294

L'impossibilité pour un hôtelier de refuser de recevoir un client	295
L'impossibilité pour l'hôtelier de subordonner la conclusion du contrat d'hôtellerie à la conclusion d'un autre contrat	295
<i>B. - Les réservations</i>	295
Le moment de la formation du contrat	295
La nature des sommes versées lors des réservations	296
§ 2. - L'exécution du contrat	297
<i>A. - Les obligations du client</i>	297
L'obligation de payer le prix	297
Les autres obligations du client	298
<i>B. - Les obligations de l'hôtelier</i>	298
L'obligation de sécurité à l'égard de la personne du client	298
L'obligation de sécurité à l'égard des biens : le dépôt hôtelier	300
SOUS-TITRE 2. - LES RAPPORTS ENTRE LES PROFESSIONNELS	305
CHAPITRE 1. - LES RAPPORTS ENTRE AGENCES DE VOYAGES ET TRANSPORTEURS	306
Section 1. - Les rapports entre agences de voyages et transporteurs	306
§ 1. - Les rapports entre agents de voyages distributeurs et transporteurs	306
<i>A. - Les relations entre les agents distributeurs et les compagnies aériennes : l'« I.A.T.A. passenger agency programme »</i>	306
La réforme des agréments I.A.T.A.	307
Les organes de l'« I.A.T.A. passenger agency programme »	308
L'accréditation	310
Le contrat d'agence de vente (passages)	316
Le plan de règlement bancaire (Bank settlement plan ou B.S.P.)	320
<i>B. - Les relations entre les agents distributeurs et la S.N.C.F.</i>	320
Les opérations effectuées par l'agence pour le compte de la S.N.C.F.	321
Les obligations de l'agence de voyages	322
Les obligations de la S.N.C.F.	325
Agrément d'agences satellites	326
Dispositions communes	327
§ 2. - Les rapports entre tours-opérateurs et transporteurs	328
L'« inclusive tour »	329
Les blocs-sièges	329
L'affrètement d'aéronef	329
Section 2. - Les rapports entre agences de voyages et hôteliers	333
§ 1. - La Convention A.I.H./F.U.A.A.V.	333

<i>A. – Règles communes aux deux genres de contrats</i>	334
Formation du contrat hôtelier	334
Versements préalables	334
Documents de réservation	335
Rétribution de l'hôtelier	335
Rétribution due à l'agent de voyages	336
Annulations	337
Obligations générales réciproques	337
<i>B. – Contrats pour voyageurs individuels</i>	339
Définition	339
Annulations-Délais	339
<i>C. – Contrats pour voyageurs en groupe</i>	340
Définition	340
Conditions de paiement	340
Annulations	341
<i>D. – Application de la Convention</i>	341
Interprétation de la Convention	341
Règlement des litiges	342
Durée et résiliation de la Convention	342
§ 2. – La Convention C.N.R.H./S.N.A.V.	342
<i>A. – Les obligations réciproques</i>	343
La distinction entre clients individuels et clients en groupes ..	343
Commissionnements	343
Bon d'échange – Voucher	343
Réservation	344
Acomptes	345
Annulations	346
Règlements	347
Prix et gratuité	348
Nature des prestations	349
Principe de l'exonération de responsabilité pour cas de force majeure	349
Déontologie	349
<i>B. – L'application de la Convention</i>	350
La commission mixte	350
Durée de la Convention	351

CHAPITRE 2. – LES RAPPORTS ENTRE INTERMÉDIAIRES DE VOYAGES

Section 1. – L'intermédiaire mandataire d'un autre intermédiaire

§ 1. – La convention de correspondant d'agent de voyages	352
L'objet et la nature du contrat	353
Les obligations respectives de l'agent de voyages et de son correspondant	353

§ 2. – La substitution de mandataire	354
La diversité des cas de recours à la substitution de mandat ...	354
La responsabilité respective de l'intermédiaire mandataire et de l'intermédiaire substitué	355
Section 2. – Les intermédiaires agissant en leur nom propre : les rapports entre tours-opérateurs et agents distributeurs	358
§ 1. – Les difficultés du problème	358
L'absence de normalisation des relations entre agences produc- trices et agences distributrices	358
La diversité des situations de fait de droit	360
§ 2. – Le régime contractuel des rapports entre tours-opérateurs et distributeurs	361
La conclusion d'un voyage à forfait par un agent distributeur .	361
La nature juridique du contrat conclu entre l'agent de voyages distributeur et le tour-opérateur	362
Les obligations des tours-opérateurs et des agents distributeurs	363
BIBLIOGRAPHIE	367
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	383
ANNEXE : Projet de loi fixant les conditions d'exercice des activités rela- tives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours	385
INDEX ALPHABÉTIQUE	393